

Vu le grand nombre d'administrations indépendantes, il devenait indispensable de créer un organisme afin d'assurer la collaboration au sein de l'industrie et l'échange de renseignements sur les techniques et les modes d'exploitation. En 1921, l'Association canadienne des téléphones, dont font partie les 12 plus grands réseaux canadiens, a été organisée. Elle collabore étroitement avec les plus petits réseaux indépendants. A mesure que l'on réussissait à franchir les distances, il fallait créer un réseau encore plus homogène afin de mettre au point et d'entretenir un réseau transcontinental interurbain qui relierait les services des réseaux locaux. En 1931, on a constitué le Réseau téléphonique transcanadien, dont faisaient partie les compagnies suivantes:

The Avalon Telephone Company Limited
Maritime Telegraph & Telephone Company Limited
The New Brunswick Telephone Company Limited
 La Compagnie de téléphones Bell du Canada
Manitoba Telephone System
Saskatchewan Government Telephones
Alberta Government Telephones
British Columbia Telephone Company

En 1949, une autre société vint se joindre au Réseau téléphonique transcanadien, la Société canadienne des télécommunications transmarines, société de la Couronne établie pour assurer le contrôle et l'exploitation de toutes les communications transocéaniques intéressant le Canada. La Société exploite les stations terminales canadiennes des circuits transocéaniques et participe à la mise sur pied et à l'exploitation des services de transmission requis tels les câbles transocéaniques en collaboration avec les administrations étrangères en cause (voir pp. 943-944).

Que ce soit à l'échelle nationale ou internationale, il est aussi indispensable d'établir une coordination entre les exploitants. A la suite de la constitution de la Convention télégraphique internationale de 1865 et de la Convention radiotélégraphique internationale de 1906, on constitua l'Union télégraphique internationale, car, selon les fondateurs de cette Union «les télécommunications couvrent non seulement le territoire national mais franchissent aussi de grandes distances». Cette Union donna naissance à l'Union internationale des télécommunications (U.I.T.) dont le siège est à Genève et qui est une institution spécialisée reconnue des Nations Unies pour toutes les questions portant sur les télécommunications.

L'industrie canadienne des télécommunications participe activement au programme de l'U.I.T. qui comporte l'expansion ordonnée des circuits internationaux, l'étude de problèmes connexes touchant la technique et l'exploitation, et aussi l'aide aux pays en voie de développement (voir aussi page 182). L'Association canadienne des téléphones et les services de télécommunications des chemins de fer font partie de cette industrie à titre de compagnies exploitantes. La plupart des manufacturiers canadiens de matériel de télécommunication et dont les laboratoires produisent les nouveaux appareils et les nouvelles techniques se sont joints à l'U.I.T. à titre de membres scientifiques. Le ministère des Transports, qui est le principal organisme gouvernemental chargé de la réglementation des télécommunications au Canada, et qui représente naturellement le Canada lors de la ratification d'engagements internationaux, coordonne les multiples apports de l'industrie canadienne.

Outre le fait qu'un grand nombre de personnes et d'organismes sont chargés des télécommunications, il ne faut pas oublier que l'industrie emploie à l'exploitation ou à la fabrication, plus de 100,000 personnes et en faire vivre directement plus de 400,000, soit à peu près 2 p. 100 de la population du Canada.

Progrès récents

Il est évident que les télécommunications ont pris de l'ampleur à un rythme trépidant, en particulier, au cours des 15 dernières années. Il est incontestable que l'accroissement de la population, doublé de l'amélioration constante du niveau de vie et la nécessité de communiquer entre peuples qui a conduit à l'explosion de l'information, ainsi que les progrès réalisés dans le domaine des télécommunications, ont été à l'origine de cet essor.